

10.10.2013 - 10:00 Uhr

Danger pour les automobilistes et les animaux: nette hausse des accidents dus au gibier en automne (Annexe)

Zurich (ots) -

- Largement plus de 20 000 accidents par an dus au gibier sur les routes de Suisse
- 40% des accidents ont lieu dans les Grisons dans le cadre de la traversée d'animaux
- Les régions urbaines aussi sont concernées: plus de 113 accidents de gibier par an dans la ville de Zurich
- Allianz Suisse conseille: Le meilleur moyen d'éviter les accidents reste d'adapter sa vitesse

Largement plus de 20.000 accidents dus au gibier se produisent chaque année sur les routes de Suisse. Bien que la majeure partie des automobilistes s'en tirent sans trop de dégâts, dans une centaine de cas, les usagers de la route peuvent être gravement blessés. À elle seule, Allianz Suisse reçoit entre 150 et 180 déclarations de sinistre par mois pour des accidents dus au gibier. L'Association Suisse d'Assurances (ASA) évalue le montant des sinistres ainsi occasionnés à quelque 25 millions de francs par an.

En cette saison précisément, l'automne, le nombre d'accidents dus au gibier repart nettement à la hausse. «Une collision avec du gibier de taille assez importante est non seulement très dangereuse pour l'animal, mais également pour le conducteur du véhicule. Cependant, une manoeuvre d'évitement peut elle aussi vite faire perdre le contrôle du véhicule, indique Jörg Zinsli, responsable Sinistres d'Allianz Suisse.

Deux facteurs principaux expliquent la forte hausse des accidents dus au gibier en automne. D'une part, le gibier a de plus en plus tendance à quitter les champs tondus, qui ne lui offrent plus de protection, pour rejoindre les zones de retraite dans la forêt. D'autre part, les automobilistes ont du mal à voir les animaux qui traversent lorsque les jours raccourcissent. Selon Jörg Zinsli, «Lorsqu'ils voient le panneau "traversée d'animaux", les automobilistes doivent impérativement ralentir et surveiller les deux côtés de la chaussée. Le meilleur moyen d'éviter les accidents dus au gibier est d'adapter sa vitesse.»

Si un animal surgit au bord de la route, il faut immédiatement freiner et klaxonner. «Il ne faut pas l'éblouir, car cela le perturbe. Il n'arrive plus à s'orienter et parfois, il court vers la source de lumière» indique Jörg Zinsli. D'après les experts d'Allianz Suisse, il faut aussi faire attention au fait que les animaux se déplacent souvent en troupeau et ne s'enfuient pas toujours par le plus court chemin, mais courent souvent devant le véhicule, paniqués.

Accidents dus au gibier: en ville aussi

Le fait que les accidents dus au gibier sont par exemple la première cause d'accident dans le canton des Grisons peut surprendre. Mais ce qui est encore plus étonnant, c'est leur forte proportion par rapport à l'ensemble des accidents de la circulation: à raison d'un millier en 2012, ils en ont ainsi représenté 40 %. Quoi qu'il en soit, la prudence est de mise, y compris en zone urbaine. «Le risque d'accident dû au gibier en ville n'est certes pas comparable à celui qui existe dans un canton comme celui des Grisons, mais il ne doit en aucun cas être sousestimé», affirme Jörg Zinsli. Les chiffres de Grün Stadt Zürich, le département de la ville de Zurich compétent pour les accidents dus au gibier, vont dans le même sens. Lors des accidents de la circulation en ville de Zurich survenus entre le 1er avril 2012 et le 31 mars 2013, plus de 113 animaux sauvages ont été tués, dont 31 chevreuils, 60 renards et 5 sangliers. Le nombre de cas non recensés est probablement deux fois plus élevé.

Comportement à adopter en cas d'accident En cas d'accident, les automobilistes doivent agir de manière réfléchie, en faisant attention aux points suivants:

- pour éviter les sur-accidents, sécuriser les lieux grâce au signal de détresse et au triangle de signalisation;
- dans tous les cas, appeler la police (les accidents dus au gibier doivent être déclarés);
- si possible, retirer de la route les animaux morts ou blessés. Ils ne doivent pas être transportés en voiture, sinon, le conducteur pourrait se voir reprocher d'avoir détruit des preuves, voire de s'être livré au braconnage;

- contacter l'assurance le plus rapidement possible. Les dommages dus au gibier sont pris en charge par la casco partielle en cas de collision.

Contact:

Hans-Peter Nehmer

Téléphone: 058 358 88 01

Courriel: hanspeter.nehmer@allianz-suisse.ch

Harry H. Meier

Téléphone: 058 358 84 14

Courriel: harry.meier@allianz-suisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008591/100745191> abgerufen werden.